LANGUES ET LINGUISTIQUE, n° 27, 2001: 1-28

TRANSMETTRE DES CONSIGNES À L'ORAL. L'INFLUENCE DU CONTENU SUR LA GESTION DE L'INTERACTION

Annie BERGERON
étudiante de 3e cycle

Cette recherche porte sur des consignes orales transmises en situation d'interaction spontanée. Elle a pour objectif de rendre compte de la gestion de deux visées contradictoires lors de la transmission de consignes: le locuteur doit être clair et efficace tout en ne portant pas atteinte à l'image de ses interlocuteurs. Les consignes analysées sont extraites d'interactions où une enquêteure rencontre des participants à une enquête sociolinguistique. Ces derniers ont accepté d'enregistrer leurs conversations familiales quotidiennes pendant une dizaine de jours. Les consignes relèvent de deux catégories thématiques, à savoir l'enregistrement ou la manipulation du matériel. Selon notre hypothèse, le degré de menace différent associé aux consignes de chaque catégorie influence le choix de la formulation utilisée. La confirmation de cette hypothèse permettrait de conclure à une gestion différente des visées d'efficacité et de politesse selon la nature des consignes transmises.

Langues et linguistique, n° 27, 2001 ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA
lli.ulaval.ca

Langues et linguistique, n° 27, 2001
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

ISSN 0226-7144

lli.ulaval.ca

TRANSMETTRE DES CONSIGNES À L'ORAL. L'INFLUENCE DU CONTENU SUR LA GESTION DE L'INTERACTION[1]

Annie BERGERON

Introduction

Nul ne conteste le fait que le contenu de nos énoncés de même que le contexte dans lequel ils sont produits influencent la manière dont ils sont construits, répondant à des règles conversationnelles que les analystes du discours visent à mettre au jour. À ce sujet, la transmission de consignes ne fait pas exception et constitue un phénomène à la fois discursif et interactionnel. En termes illocutoires, les consignes correspondent à des actes de type directif, c'est-à-dire que ce sont des actes de langage par lesquels le locuteur vise à amener l'interlocuteur à accomplir une action spécifique, verbale ou non verbale, ou à adopter un comportement particulier. Dans la présente recherche, les consignes analysées consistent uniquement en des demandes d'actions non verbales. Ces consignes sont transmises oralement et en situation d'interaction face à face avec les destinataires. Ces derniers sont des participants à une enquête sociolinguistique qui ont accepté d'enregistrer leurs conversations familiales pendant une dizaine de jours (corpus Montréal 1995)[2]. Une enquêteure, la même dans tous les cas, était chargée de leur livrer le matériel nécessaire (un magnétophone à mini-disques laser et un magnétophone à cassettes), de leur en expliquer le fonctionnement et de leur transmettre les consignes relatives à la collecte des données (ex.: type de conversation à enregistrer, nombre d'heures voulu). Les consignes analysées sont

---

1. Je tiens à remercier Diane Vincent pour ses remarques.

2. Pour plus de détails sur le corpus Montréal 1995, voir Vincent, Laforest et Martel (1995).

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

extraites de deux interactions de ce type qui donnent lieu à la construction d'un discours instructionnel (ou procédural).

Jusqu'à récemment, le discours instructionnel n'avait pas fait l'objet d'études aussi systématiques que les autres types de discours (Roulet 1991: 125). D'ailleurs, le désaccord persiste chez les spécialistes à propos du statut du discours instructionnel comme type ou comme sous-type de discours. D'un autre côté, les auteurs qui s'accordent pour dire que le discours instructionnel n'est qu'une sous-catégorie discursive ne s'entendent pas sur le type de discours dont il serait une sous-catégorie. Par ailleurs, la majorité des études réalisées sur le sujet portent sur des textes écrits comme la recette de cuisine et le mode d'emploi. Or, le discours instructionnel analysé dans cette recherche présente des caractéristiques qui le distinguent des textes ayant principalement fait l'objet d'analyse jusqu'à maintenant, lesquels, en plus d'être écrits, sont fortement stéréotypés (Bergeron 2001: 18-20). Par exemple, le caractère linéaire du discours procédural n'est pas aussi marqué à l'oral spontané, puisque la situation d'interaction face à face donne aux destinataires la possibilité d'intervenir directement dans la construction du discours. Par conséquent, les définitions proposées pour rendre compte de ce type – ou sous-type – de discours ne sont pas tout à fait adéquates.

Il est reconnu depuis les travaux de Goffman (1959, 1967, 1981) et de Brown et Levinson (1987) que toute interaction constitue une menace potentielle pour les faces sociales, positive et négative, des interactants. Brown et Levinson (1987: 61) définissent la notion de face comme "the public self-image that every member wants to claim for himself". Ainsi, l'interaction est le lieu du déploiement de stratégies par lesquelles les interlocuteurs visent à protéger non seulement leur propre image mais aussi celle de l'autre (Goffman 1967). La face positive se définit comme "the positive consistent self-image or "personality" (crucially including the desire that this self-image be appreciated and approved of) claimed by interactants" (Brown et Levinson 1987: 61). En d'autres termes, la face positive renvoie au «besoin d'être reconnu et apprécié par autrui» (Roulet 1981: 81). La face négative constitue quant à elle "the basic claim to territories, personal preserves, rights to non-distraction -i.e. **to freedom of action and freedom from**

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

imposition" (Brown et Levinson 1987: 61)[3]. La face négative correspond donc au «besoin de défendre le territoire de son moi» (Roulet 1981: 81). La formulation d'actes directifs constitue une activité discursive particulièrement menaçante pour la face négative des interlocuteurs à qui ils sont destinés: par le fait qu'ils incitent les destinataires à agir, ils représentent une intrusion territoriale (Roulet 1981: 81). Ainsi, le locuteur formulant des actes directifs, à savoir le requérant, doit veiller à ménager l'image de ses interlocuteurs. Par ailleurs, il doit dans certains cas se montrer suffisamment persuasif pour inciter les destinataires à accomplir l'action désirée. C'est du moins le cas dans les interactions analysées[4]. Enfin, le requérant est aux prises avec des exigences d'efficacité et de clarté: il doit assurer une transmission claire des consignes s'il veut qu'elles soient comprises et que l'action demandée soit réalisée correctement.

La formulation des consignes est donc gouvernée par deux visées antagonistes (Roulet 1981): le locuteur doit être clair et efficace tout en évitant de porter atteinte à l'image de ses interlocuteurs. Ces deux visées renvoient à une double contrainte que le locuteur doit gérer adéquatement pour éviter de compromettre le déroulement harmonieux de l'interaction. Son comportement est notamment influencé par la situation de communication dans laquelle se déroule l'interaction, le type de

---

3. Le caractère gras est de nous.

4. Le degré de persuasion dont doit faire preuve le requérant varie selon le contexte d'énonciation et le type de relation qu'entretiennent les interlocuteurs. En effet, il est des contextes où l'émission d'actes directifs ne constitue pas une menace potentielle pour l'image des interlocuteurs. C'est par exemple le cas des instructions des recettes de cuisine ou des modes d'emploi, où c'est le destinataire qui sollicite en quelque sorte les instructions et qui, surtout, est le principal bénéficiaire de l'accomplissement des actions demandées (voir entre autres Manno 1997, 1998a, 1998b, 1998c). Dans les interactions analysées, c'est plutôt le requérant (l'enquêteure et son équipe de recherche) qui tire profit du respect des consignes par les participants; or cette particularité ne peut manquer d'influencer la manière dont sont transmises les consignes dans ce contexte (Bergeron 2001: 18-19).

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

relation qu'il entretient avec les destinataires des consignes, la nature de sa demande et le coût qu'elle engendre.

La présente recherche repose sur le postulat que le discours de l'enquêteure contient des traces explicites témoignant de la gestion de cette double contrainte. Ces traces sont non seulement observables dans la formulation des consignes elles-mêmes, mais également dans le discours les entourant, qui sert principalement à les expliciter et à les justifier[5]. Discursivement, la gestion de la double contrainte se traduirait par des formulations plus ou moins atténuées, celles-ci ne venant cependant pas occulter complètement le but illocutoire directif. À l'inverse, il est possible que l'enquêteure souligne l'importance de respecter certaines consignes, ce qui en intensifierait la valeur illocutoire directive.

L'hypothèse générale est que le contenu véhiculé par les consignes, à savoir la nature de la tâche à exécuter, influence le choix de la formulation utilisée. Il existe en effet différentes façons de donner des consignes, et il est pertinent de s'interroger sur la manière dont celles-ci sont formulées, dans un même contexte, en regard de l'action que le requérant demande aux destinataires d'accomplir.

1. Méthodologie

Au total, 104 consignes ont été répertoriées dans les deux interactions constituant le corpus de base. La vérification de l'hypothèse avancée en introduction repose sur la mise en relation d'un certain nombre de critères d'analyse. Ces critères renvoient aux principales traces discursives qui témoignent du travail de gestion de la double contrainte assuré par l'enquêteure. Ils mettent en cause le contenu des consignes et leur formulation.

---

5. Dans cet article, l'analyse a dû être limitée aux seules traces contenues dans la formulation des consignes sans tenir compte du discours qui y est subordonné. À ce sujet, voir Bergeron (2001, à paraître).

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

1.1 Le type de contenu

Les consignes analysées se répartissent en deux sous-catégories selon le type de contenu qu'elles transmettent ou, en d'autres termes, selon la nature de la tâche qu'elles visent à faire exécuter: les consignes relatives à l'enregistrement et celles relatives à la manipulation du matériel. Les consignes liées à l'enregistrement portent sur le type de données recherchées (ex.: enregistrer des conversations variées, enregistrer une dizaine d'heures de conversation, ne pas censurer les conversations conflictuelles). Elles concernent aussi la façon de réaliser les enregistrements afin qu'ils soient conformes à des exigences de nature qualitative (ex.: ne pas enregistrer des conversations impliquant plus de quatre personnes, ne pas arrêter l'enregistrement d'une activité lorsqu'il y a des périodes de silence). Les autres consignes portent sur tout ce qui est lié à l'utilisation des appareils électroniques (ex.: laisser le micro branché en permanence, ne pas porter le micro sur soi, appuyer sur le bouton *record* pour enregistrer).

Nous supposons que les consignes portant sur l'enregistrement entraînent la mise en œuvre de plus de précautions interactionnelles que les consignes relatives à l'utilisation du matériel, qui sont d'ordre technique. Cette hypothèse repose sur le fait que les premières sont plus compromettantes et plus «coûteuses» que les secondes pour les destinataires. En effet, les consignes au sujet de l'enregistrement sont directement liées à tout ce qui concerne l'intrusion, par les chercheurs, dans l'intimité de la vie quotidienne des participants ce qui, à notre avis, inciterait l'enquêteure à recourir davantage à des formes atténuées et peu coercitives.

1.2 La formulation des consignes

L'analyse de la formulation des consignes comprend deux volets. Le premier concerne la forme de base employée par l'enquêteure pour transmettre les consignes, et le deuxième, l'usage de la modalisation.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

1.2.1 Les formes de consignes

Dans un premier temps, toutes les consignes du corpus ont été regroupées en fonction de leur forme. Un travail de pré-analyse des données a permis d'identifier sept catégories formelles: les performatifs explicites, les impératifs, les infinitifs, les consignes sans verbe d'action, les consignes avec verbe modal, les faux-descriptifs et les énoncés exprimant un désir ou un besoin. La majorité de ces formes ont déjà été répertoriées dans les travaux antérieurs de classification formelle des actes directifs, et particulièrement des actes de requête (voir entre autres les travaux de Ervin-Tripp 1976, House et Kasper 1981, Gibbs 1985 et Blum-Kulka, House et Kasper 1989). En fait, seule la catégorie des faux-descriptifs a été créée pour répondre aux besoins de la présente étude. Les autres catégories de consignes correspondent approximativement à des catégories relevées dans les taxinomies existantes, sans toutefois porter nécessairement le même nom et englober exactement les mêmes occurrences (pour plus de détails, voir Bergeron 2001: 36-40).

1.2.1.1 Les performatifs explicites

Les performatifs explicites se caractérisent par la présence d'un verbe qui rend explicite la valeur illocutoire directive des énoncés analysés. On qualifie de performatif un verbe qui, lorsqu'il est au présent de l'indicatif et à la première personne (*je, nous*), produit un énoncé performatif, c'est-à-dire un énoncé qui est simultanément un acte illocutoire et la description de cet acte (par ex.: Je te promets de lui téléphoner). Les consignes énoncées sous forme de performatifs explicites comportent des éléments linguistiques faisant référence à un requérant (en l'occurrence l'enquêteure ou l'équipe de recherche), à un agent à qui s'adresse la consigne (soit les participants), à un verbe performatif ainsi qu'à un contenu propositionnel correspondant à l'action demandée. Voici un exemple de performatif explicite formulé avec le verbe *demander*.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

Exemple 1[6]

> Alors autant que possible **on vous demande** de pas enregistrer des conversations qui impliquent plus que trois quatre personnes.

Dans le corpus analysé, seuls les verbes *demander*, *conseiller* et *suggérer* sont utilisés.

1.2.1.2 Les consignes à l'impératif

Par définition, toutes les consignes à la forme impérative ont nécessairement les participants pour sujet actant, et leur contenu propositionnel correspond obligatoirement à l'action à accomplir.

Exemple 2

> Alors, et à la fin de chaque disque quand il est plein, **vérifiez** si ça a marché.

1.2.1.3 Les consignes à l'infinitif

Les consignes à la forme infinitive sont exprimées par une proposition sans verbe conjugué. Leur contenu propositionnel correspond presque toujours – à une exception près dans les données analysées – à l'action à exécuter. Dans ce type de formulation, l'enquêteure fait très rarement référence au requérant (elle-même ou toute son équipe de recherche).

Exemple 3

> **Ne pas secouer ou déplacer** le matériel pendant que vous enregistrez.

---

6. Les extraits présentés constituent une version simplifiée de la transcription initiale dont le protocole est décrit dans Thibault et Vincent (1990). La ponctuation y a été réduite au minimum pour respecter l'oralité. Par ailleurs, le caractère gras est utilisé ponctuellement afin de mettre en évidence ce que l'exemple sert à illustrer.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

1.2.1.4 Les consignes sans verbe d'action

Les consignes sans verbe d'action ne contiennent pas de verbe venant expliciter l'action demandée. Le destinataire doit donc inférer l'action qu'on lui demande d'exécuter. Dans l'exemple 4, la consigne est d'enregistrer sans que la télévision ou la radio ne fonctionne.

Exemple 4

> [...] si possible pas de radio pas de télé.

Dans le corpus analysé, les consignes sans verbe d'action se divisent en deux sous-groupes. Dans un peu plus de la moitié des cas, la valeur illocutoire directive et le verbe d'action sont très aisément inférables par les destinataires (exemple 4). En revanche, les consignes du deuxième sous-groupe sont formulées de façon telle qu'il n'y a aucune possibilité d'inclure un verbe explicitant l'action à accomplir (exemple 5). Leur contenu propositionnel correspond plutôt à la description d'un état de fait, et c'est au destinataire qu'il revient d'inférer non seulement la valeur illocutoire directive de l'acte, mais également l'action qu'on lui demande, indirectement, d'exécuter. Dans l'exemple suivant, l'enquêteure demande aux participants d'enregistrer leurs conversations conflictuelles.

Exemple 5

> Heu donc s'il y a des petites chicanes ça nous intéresse encore plus.

D'aucuns pourraient éprouver certaines réticences à qualifier l'énoncé de l'exemple 5 d'acte directif. Toutefois, le contexte d'énonciation nous permet d'attribuer à cet énoncé cette valeur par laquelle un locuteur vise à faire accomplir une action spécifique par l'interlocuteur. En effet, l'énoncé directif est émis dans la conversation au moment où l'enquêteure précise aux participants le type de données que l'équipe de recherche désire obtenir, ce qui l'amène à donner des indications sur les conversations à enregistrer.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

1.2.1.5 Les consignes avec verbe modal

Certaines consignes se caractérisent par l'emploi d'un verbe modal (*falloir, devoir, pouvoir* ou *suffire*) qui en nuance la force injonctive selon la nature du verbe modal utilisé. Dans l'exemple 6, la consigne concerne les questions éthiques relatives à l'enregistrement des conversations téléphoniques. Elle est formulée avec le modal *falloir*.

Exemple 6

> Alors éthiquement on fait pas d'espionnage **il faut** demander l'autorisation aux gens.

Dans la majorité des cas, le contenu propositionnel des consignes avec verbe modal correspond à l'action à accomplir. L'enquêteure ne fait jamais référence au requérant et elle ne fait que rarement référence aux destinataires.

1.2.1.6 Les faux-descriptifs

La catégorie des faux-descriptifs a été créée afin de rendre compte d'une forme particulière d'injonction. Certaines consignes du corpus se présentent en discours sous la forme de simples descriptions. Celles-ci doivent cependant être interprétées comme des consignes indirectes, c'est-à-dire comme des actes ayant pour but d'inciter les participants à accomplir une action spécifique. En effet, le contexte d'énonciation dans lequel ces énoncés sont formulés de même que la connaissance des rôles conversationnels des interlocuteurs font en sorte qu'on attribue à ces «descriptions» une valeur illocutoire non pas assertive mais directive. Les faux-descriptifs se répartissent en deux grandes catégories selon le sujet du verbe utilisé: les consignes formulées avec un sujet humain (exemples 7 et 8) et celles formulées avec un sujet non humain (exemple 9).

Exemple 7

> [...] les disques sont numérotés étiquetés **vous les utilisez** dans l'ordre.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

Exemple 8

Alors **on l'insère** en suivant la petite flèche ici, comme ça.

Exemple 9

Alors pour l'enregistrement **c'est le bouton rouge** [...].

Les faux-descriptifs à sujet humain possèdent tous un contenu propositionnel correspondant à l'action demandée. Les consignes de cette catégorie se divisent elles-mêmes en deux sous-groupes. Les faux-descriptifs du premier sous-groupe sont formulés avec un pronom personnel défini, à savoir *vous*, et ils interpellent directement les participants (exemple 7). Dans ceux du second sous-groupe, le sujet du verbe de l'action à exécuter est le pronom personnel collectif *on* (exemple 8); ces faux-descriptifs ne font donc pas directement référence aux participants. Toutefois, la situation de communication de même que la connaissance des rôles conversationnels de chacun font en sorte que les interlocuteurs comprennent aisément que les consignes leur sont effectivement destinées. Ce flou relatif à l'identification de l'agent constitue une stratégie d'atténuation qui permet à l'enquêteure de limiter l'intrusion territoriale qu'entraîne, dans ce cas, la formulation des consignes.

Contrairement aux faux-descriptifs à sujet humain qui sont des descriptions d'actions, les faux-descriptifs à sujet non humain ne possèdent jamais un contenu propositionnel correspondant à l'action demandée. Le contenu propositionnel des consignes de cette catégorie consiste plutôt en des descriptions du matériel, de ses caractéristiques physiques ou fonctionnelles ou en des descriptions du résultat de l'action demandée. Dans tous les cas, l'action à exécuter de même que la valeur illocutoire directive doivent être inférées par les destinataires. L'extrait présenté en 9 est un exemple de description du matériel où le contexte fait en sorte que l'énoncé formulé est interprété comme une consigne par les destinataires. En effet, dans un contexte où ces derniers auront à se servir ultérieurement des appareils électroniques, il est clair que ces descriptions sont formulées dans le but précis de faire agir; elles deviennent donc un moyen détourné pour transmettre des consignes.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

1.2.1.7 Les énoncés exprimant un désir ou un besoin

Dans les données analysées, les énoncés exprimant un désir ou un besoin correspondent à la forme la plus atténuée utilisée pour transmettre des consignes: l'enquêteure ne dit pas explicitement aux participants d'accomplir telle ou telle action mais se contente plutôt de formuler le désir de l'équipe de recherche par rapport aux données recherchées.

Exemple 10

> Alors **ce qu'on espère obtenir** ça serait comme une dizaine d'heures d'enregistrement de votre part sur les dix jours là que vous allez avoir le matériel.

Dans tous les cas répertoriés, l'emploi d'une telle formulation constitue une stratégie d'atténuation qui permet de minimiser la menace potentielle que représente l'énonciation des consignes pour la face négative des informateurs. En effet, la valeur directive des énoncés exprimant un désir ou un besoin n'est pas donnée explicitement; elle doit donc être inférée par les participants à partir de la connaissance qu'ils ont de la situation de communication et des rôles conversationnels en cause. L'action demandée, sous-entendue, doit elle aussi être inférée par les interlocuteurs à partir du contenu propositionnel des énoncés en question, qui correspond, dans tous les cas, au résultat de l'action à accomplir. Par ailleurs, ce type de formulation interpelle très rarement les destinataires. En revanche, tous les énoncés exprimant un désir ou un besoin sont tournés vers le requérant, qui est représenté en discours par le pronom personnel défini *on* ayant l'équipe de recherche pour référent. Aucune de ces consignes n'est formulée à la première personne du singulier *je* renvoyant à l'enquêteure comme seule requérante[7].

---

7. Comme l'enquêteure fait partie de l'équipe de recherche et qu'elle est mandatée pour transmettre les consignes, on peut se demander pour quelle raison elle ne les formule pas à la première personne du singulier. On peut avancer l'hypothèse que la nature de la demande l'incite à choisir un pronom collectif renvoyant à l'équipe de recherche plutôt qu'à elle seule. En effet, toutes les consignes

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

1.2.2 La modalisation

L'analyse de la formulation des consignes a également pris en compte l'usage de la modalisation afin de faire ressortir des subtilités formelles qu'occulte la seule classification générale présentée précédemment. La modalisation est un moyen dont dispose le locuteur pour manifester son degré d'adhésion à l'énoncé qu'il émet: «[elle] se définit comme la marque donnée par le sujet à son énoncé; en fait, il faut préciser qu'il s'agit plutôt de l'adhésion du locuteur à son propre discours: adhésion très soulignée, ou non, en baisse ou non, etc.» (Maingueneau 1976: 119). En d'autres termes, «C'est une courbe continue que l'interlocuteur doit interpréter: le locuteur tient-il ou non à ce qu'il dit ?» (Maingueneau 1976: 119). Dans la présente recherche, deux types de modalisateurs sont utilisés par l'enquêteure lors de la formulation des consignes: les atténuateurs et les intensificateurs. Alors que les premiers ont pour effet d'augmenter la force directive des consignes, les seconds visent à en adoucir le caractère coercitif.

Hyland (1998: 443) définit les atténuateurs en ces termes: «[Items] which mark the writer's reluctance to present or evaluate propositional information categorically (Holmes, 1988; Hyland, 1996 a et b)». Plus spécifiquement, deux sous-catégories d'atténuateurs ont été identifiées dans les consignes du corpus. Cette distinction a été établie en tenant compte de l'effet que produit en discours le recours à ces éléments modaux.

La première sous-catégorie regroupe des éléments utilisés par l'enquêteure pour manifester de la souplesse à l'égard du respect d'une consigne donnée.

énoncées sous cette forme portent sur l'enregistrement; il s'agit donc de celles qui sont les plus compromettantes du point de vue de l'intrusion territoriale. Par conséquent, il s'avère stratégiquement plus favorable de formuler ces demandes au nom de l'équipe de recherche, dont le statut institutionnel ne peut manquer d'avoir une influence sur le plan argumentatif.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

Exemple 11

> On vous demande **si possible** de pas censurer des fois s'il y a des discussions un petit peu plus vives.

Dans cet exemple, la consigne formulée est des plus délicates: il est demandé aux participants d'enregistrer leurs conversations conflictuelles. L'enquêteure emploie le verbe performatif *demander*, lequel est accompagné de la locution adverbiale atténuatrice *si possible*. Le sujet du verbe performatif est également révélateur du caractère plus compromettant de la consigne énoncée. En effet, plutôt que de la formuler à la première personne du singulier, l'enquêteure recourt au pronom *on* défini qui fait référence à l'équipe de recherche. Elle n'adopte d'ailleurs cette stratégie que lorsque les performatifs explicites portent sur l'enregistrement, alors que toutes les consignes qui concernent la manipulation du matériel sont formulées à la première personne du singulier.

Le recours à ce type d'atténuateur permet de minimiser l'effet d'imposition et de coercition que peut entraîner l'énonciation d'une consigne sans que le but illocutoire en soit pour autant occulté. Dans les consignes analysées, les atténuateurs manifestant de la souplesse sont principalement utilisés pour protéger la face négative (liée à l'intrusion territoriale) des participants. Comme cette forme d'atténuation a pour effet de diminuer le caractère d'imposition des consignes, même si ce n'est souvent qu'en apparence, nous supposons qu'elle est davantage utilisée lorsque les consignes portent sur l'enregistrement, où le degré de menace est plus élevé, que lorsqu'elles concernent l'utilisation du matériel. Cette hypothèse sera vérifiée ultérieurement.

Les atténuateurs de la deuxième sous-catégorie visent à souligner la facilité de la tâche demandée, minimisant ainsi l'impression de complexité que pourraient éprouver les destinataires à cet égard. Nous supposons que cette forme d'atténuation est principalement employée dans les consignes relatives à la manipulation du matériel, qui sont d'ordre technique. Dans l'exemple 12, l'enquêteure accompagne la consigne de la locution adverbiale *tout simplement*.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

Exemple 12

> Et pour enregistrer il suffit de pousser le bouton rouge **tout simplement**.

Contrairement aux atténuateurs, les intensificateurs ont pour effet d'augmenter la force directive et le caractère coercitif des consignes. Ils ont tous pour but de souligner l'importance d'exécuter l'action demandée. Dans l'exemple 13, l'enquêteure manifeste cette insistance en faisant précéder la consigne de *Il est très important de.*

Exemple 13

> **Il est très important de** ne pas ouvrir l'appareil sauf pour changer de disque.

Quel que soit l'effet premier visé par la modalisation – atténuation ou intensification –, force est de constater que le but ultime de l'enquêteure est toujours le même du point de vue argumentatif: inciter les participants à respecter les consignes. Ainsi, seule la stratégie de persuasion à laquelle elle recourt varie selon la nature du contenu des consignes ou, en d'autres termes, selon la nature de l'action à accomplir. Dans le cas des atténuateurs manifestant de la souplesse à l'égard du respect des consignes, se montrer conciliante constitue pour l'enquêteure une stratégie qui va au-delà de la seule protection de la face négative des destinataires. On suppose en effet que, si ces derniers se sentent plus libres d'agir à leur guise et qu'ils ne se sentent pas trop fortement contraints, ils seront davantage enclins à faire ce qui leur est demandé. Les atténuateurs relatifs à la simplicité de la tâche à accomplir constituent aussi, bien que différemment, une stratégie de persuasion. En effet, en relativisant la difficulté que peut représenter l'exécution d'une tâche donnée, l'enquêteure cherche à inciter les participants à l'accomplir. Le rôle argumentatif des intensificateurs est quant à lui plus explicite que celui des atténuateurs: souligner l'importance d'une consigne vise clairement à inciter les destinataires à la respecter.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

2. Résultats

À partir des critères d'analyse qui viennent d'être décrits, les résultats suivants ont été obtenus.

2.1 Distribution des formes de consignes

Le tableau 1 présente la distribution des différentes formes de consignes extraites du corpus.

Tableau 1: Distribution formelle des consignes

Catégories formelles	Pourcentage et nombre de consignes	
Faux-descriptifs	**49 %**	51
a) Sujet humain		42
- Sujet défini (avec *vous*)		(35)
- Sujet générique (avec *on* générique)		(7)
b) Sujet non humain		9
Consignes avec verbe modal	**11 %**	**12**
- Falloir		7
- Devoir		3
- Suffire		1
- Pouvoir		1
Infinitifs	**10 %**	**11**
Performatifs explicites	**10 %**	**10**
Impératifs	**9 %**	**9**
Consignes sans verbe d'action	**7 %**	**7**
Énoncés exprimant un désir ou un besoin	**4 %**	**4**
TOTAL	**100 %**	**104**

© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA
ISSN 0226-7144

Des 104 consignes relevées dans le corpus de base, les faux-descriptifs sont de loin les plus fréquents: ils représentent à eux seuls près de la moitié (49 %) des consignes du corpus. Les faux-descriptifs comportant un sujet humain sont les plus nombreux, regroupant 42 des 51 (82 %) occurrences de ce type. De ce nombre, 35 font directement référence aux participants en les interpelant en tant qu'agents de l'action à accomplir. Les autres se présentent sous une formulation plus impersonnelle, l'enquêteure recourant au pronom *on* collectif comme sujet du verbe d'action.

Les 53 consignes restantes se répartissent à peu près également entre les catégories suivantes, à savoir les consignes avec verbe modal, les consignes à l'infinitif, les performatifs explicites, les consignes à l'impératif et les consignes sans verbe d'action. Les énoncés exprimant un besoin ou un désir sont pour leur part plutôt rares; ils ne comptent que pour 4 % du total des consignes du corpus. La majorité des formulations avec verbe modal (75 %, 10/12) comportent un modal fort (*falloir* ou *devoir*) qui intensifie le caractère directif et coercitif de la consigne. Le verbe *falloir* est d'ailleurs le plus fréquent; il représente à lui seul un peu plus de la moitié (58 %, 7/12) des consignes avec verbe modal.

2.2 Les formes de consignes et le type de contenu

Afin de vérifier si le contenu des consignes a une influence sur le choix de la forme de base utilisée par l'enquêteure pour les transmettre, toutes les occurrences de chaque catégorie formelle ont fait l'objet d'un sous-classement selon que la tâche demandée concerne l'enregistrement ou la manipulation du matériel. Le tableau 2 présente les résultats obtenus.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

Tableau 2: Répartition des consignes de chaque forme selon le type de contenu

Catégories formelles	Type de contenu			
	Matériel (n=70)		Enregistrement (n=34)	
Faux-descriptifs (n=51)	**69 %**	35	**31 %**	16
a) Sujet humain		27		15
- Sujet défini (avec *vous*)		(21)		(14)
- Sujet générique (avec *on* générique)		(6)		(1)
b) Sujet non humain		8		1
Consignes avec verbe modal (n=12)	**91 %**	11	**9 %**	1
Infinitifs (n=11)	**100 %**	11	–	
Performatifs explicites (n=10)	**50 %**	5	**50 %**	5
Impératifs (n=9)	**67 %**	6	**33 %**	3
Consignes sans verbe d'action (n=7)	**29 %**	2	**71 %**	5
Énoncés exprimant un désir ou un besoin (n=4)	–		**100 %**	4

Sur les 104 consignes relevées dans le corpus de base, 70 (67 %) portent sur la manipulation du matériel tandis que 34 (33 %) ont trait à l'enregistrement. Les résultats montrent que le contenu véhiculé par les consignes a une influence sur le choix de la formulation utilisée, ce qui confirme notre hypothèse. En effet, un lien clair peut être établi entre la forme des consignes et le type de contenu mis en cause dans le cas des infinitifs, des énoncés exprimant un désir ou un besoin, des consignes avec verbe modal et, dans une moindre mesure, des consignes sans verbe d'action et des performatifs. Seuls les impératifs et les faux-descriptifs sont utilisés indépendamment du contenu.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

Les énoncés exprimant un désir ou un besoin, les infinitifs et les consignes avec verbe modal sont les formes les plus spécialisées. En effet, les énoncés exprimant un désir et les infinitifs sont exclusivement réservés respectivement à la transmission des consignes relatives à l'enregistrement et à celles relatives à la manipulation du matériel. Les consignes avec verbe modal sont pour leur part principalement employées lorsqu'il est question de l'enregistrement. Sur le plan interactionnel, ces résultats sont fort révélateurs puisque les énoncés exprimant un désir ou un besoin correspondent à une forme fortement atténuée alors que les infinitifs constituent une forme très directe qui s'utilise bien pour des consignes du type mode d'emploi.

Plus des deux tiers (71 %) des consignes sans verbe d'action portent sur l'enregistrement. Ces résultats sont inversement proportionnels à ceux obtenus pour l'ensemble du corpus pour ce qui est de la répartition en fonction du type de contenu, les consignes liées à l'enregistrement représentant en ce cas le tiers du total des occurrences. Les performatifs explicites, quant à eux, se répartissent également entre les consignes relatives au matériel et celles relatives à l'enregistrement. Cette forme est donc légèrement sous-utilisée lorsque les consignes portent sur le maniement du matériel. En contrepartie, ces résultats témoignent de la préférence de l'enquêteure pour cette forme lorsqu'il s'agit de transmettre des consignes au sujet de l'enregistrement.

En somme, les résultats tendent à confirmer l'existence d'un lien entre le contenu des consignes et le recours à certaines formes. Toutefois, un tel classement formel des consignes ne permet pas de rendre compte de certaines variations plus subtiles caractérisant la manière de les formuler. L'analyse de la modalisation vise justement à pallier cette lacune.

2.3 La modalisation dans les consignes analysées

Théoriquement, toutes les formes de consignes peuvent être accompagnées de modalisateurs, que ce soit des atténuateurs ou des intensificateurs. En pratique cependant, d'autres facteurs entrent en jeu et influencent la manière dont le locuteur fait usage de la modalisation. Dans les interactions analysées, l'enquêteure doit en

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

effet s'assurer que les instructions qu'elle donne sont claires, que le but illocutoire directif est effectivement compris comme tel par les destinataires, sans toutefois que cela ne porte atteinte à leur image, et en particulier à leur face négative. L'hypothèse générale est que l'enquêteure gère différemment ces contraintes selon que la tâche demandée est plus ou moins contraignante pour les destinataires.

2.3.1 La modalisation des consignes et le type de contenu

Le contexte dans lequel sont émises les consignes analysées ainsi que le «coût» élevé que représente la réalisation des auto-enregistrements pour les participants nous amènent à supposer que, de façon générale, l'enquêteure recourt davantage aux atténuateurs qu'aux intensificateurs. Par ailleurs, nous posons comme hypothèse que le type de modalisateur utilisé – atténuateur ou intensificateur – est fortement lié au type de contenu impliqué dans les consignes. Plus précisément, nous supposons que le recours à l'atténuation est principalement le fait des consignes comportant un degré de menace plus élevé, à savoir celles relatives à l'enregistrement. Inversement, nous supposons que les intensificateurs sont principalement, sinon exclusivement, utilisés dans les consignes relatives au maniement du matériel. Le tableau 3 présente les résultats permettant de vérifier ces hypothèses.

Tableau 3: La modalisation selon le type de contenu

Type de contenu	Atténuation Pourcentage et nombre	Intensification Pourcentage et nombre
Enregistrement (n=12)	**67 %** 12	–
Matériel (n=17)	**33 %** 6	**100 %** 11
Total indépendamment du contenu (n=29)	**62 %** 18	**38 %** 11

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

Dans les consignes analysées, le recours à la modalisation constitue un procédé moyennement fréquent: sur les 104 occurrences des consignes formulées par l'enquêteure, 29 (28 %) comportent un élément modal, tous types confondus. Par ailleurs, l'enquêteure manifeste une préférence pour les atténuateurs, lesquels interviennent dans 62 % des consignes modalisées. L'hypothèse avancée d'une utilisation plus fréquente d'atténuateurs que d'intensificateurs se trouve donc confirmée.

Le tableau 3 montre également que les deux tiers (67 %) des atténuateurs sont utilisés dans les consignes d'enregistrement. Par contre, les intensificateurs sont exclusivement réservés aux consignes portant sur la manipulation du matériel (dans 100 % des cas), consignes qui s'avèrent moins menaçantes que celles relatives à l'enregistrement du point de vue de l'intrusion territoriale. Ces résultats confirment donc l'existence d'un lien fort entre le type de contenu impliqué dans les consignes et le choix du type de modalisation, atténuation ou intensification. L'enquêteure privilégie nettement l'usage d'atténuateurs lorsque les consignes portent sur l'enregistrement et réserve les intensificateurs aux consignes relatives à la manipulation du matériel.

2.3.2 La modalisation des différentes formes de consignes selon la nature du contenu

Il a été question à la section 2.2 du lien entre le choix de certaines formes de consignes et la nature de la tâche qu'elles visent à faire accomplir. Dans cette perspective, les consignes ont été classifiées selon leur forme, leur contenu et, le cas échéant, selon le type de modalisateur employé.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

Tableau 4: Type de modalisateur utilisé dans les différentes formes de consignes selon le type de contenu

Catégories formelles	Type de modalisateur			
	Atténuateur		Intensificateur	
	M	E	M	E
Performatifs explicites (n=10)	–	4/5	–	–
Impératifs (n=9)	–	**2/3**	–	–
Infinitifs (n=11)	–	–	**9/11**	–
Consignes sans verbe d'action (n=7)	**1/2**	**2/5**	–	–
Consignes avec verbe modal (n=12)	**1/11**	–	**2/11**	–
Faux-descriptifs (n=51)	**4/35**	**1/16**	–	–
Énoncés exprimant un désir ou un besoin (n=4)	–	**3/4**	–	–
TOTAL (n=29) Matériel: n=17 Enregistrement: n=12	**6**	**12**	**11**	**0**

À l'exception des consignes avec verbe modal, les formes de consignes répertoriées connaissent une utilisation spécialisée de la modalisation. Ces résultats sont particulièrement marqués dans le cas des infinitifs et des énoncés exprimant un désir ou un besoin. En effet, les infinitifs, qui servent tous à transmettre des consignes sur la manipulation du matériel, sont presque tous modalisés (9/11), la modalisation se faisant toujours dans ce cas au moyen d'intensificateurs. Les énoncés exprimant un désir ou un besoin sont aussi des formes très modalisées (3/4), à la différence que la modalisation vise toujours un effet atténuateur[8]. Le recours à

9. Rappelons que les énoncés exprimant un désir ou un besoin constituent déjà en eux-mêmes des formes atténuées.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

l'atténuation avec ces formes déjà faibles est d'autant plus stratégique de la part de l'enquêteure que, comme on l'a mentionné précédemment, tous les énoncés exprimant un désir ou un besoin servent à transmettre des consignes dont le degré de menace est élevé puisqu'il est question de l'enregistrement (voir tableau 2).

Les faux-descriptifs, les performatifs explicites, les consignes sans verbe d'action et les impératifs sont également modalisés, bien que ce soit de façon moins marquée. Quel que soit le type de contenu à transmettre, l'enquêteure recourt uniquement à des atténuateurs. Dans le cas des performatifs explicites et des impératifs, il est intéressant de souligner que le recours à l'atténuation constitue alors un critère distinctif des consignes portant sur l'enregistrement et de celles portant sur le matériel. En effet, l'enquêteure utilise ces deux formes pour transmettre aussi bien des consignes relatives à l'enregistrement que des consignes liées à la manipulation du matériel; cependant, elle ne recourt à l'atténuation que l'orsqu'il est question de l'enregistrement. L'usage d'atténuateurs est presque systématique en ce cas. Un tel comportement discursif est révélateur de la conscience qu'a l'enquêteure du caractère plus menaçant des consignes relatives à l'enregistrement. Il témoigne d'une gestion différente de la double contrainte en fonction du type de contenu à transmettre, et ce, en dépit du fait que la forme de base (impératif ou performatif explicite) est la même. La portée injonctive des consignes les plus compromettantes se trouve donc adoucie par le recours à un atténuateur.

2.3.2 Les formes d'atténuation et le type de contenu

Il a été distingué dans notre corpus deux types d'atténuation selon que l'atténuateur a pour effet de manifester de la souplesse quant au respect des consignes ou de souligner la facilité et la simplicité de la tâche à exécuter. Les 18 consignes atténuées ont été examinées sur la base de cette distinction, et les résultats obtenus ont ensuite été mis en relation avec le type de contenu véhiculé par les consignes. Dans cette perspective, nous avons posé l'hypothèse que les atténuateurs manifestant de la souplesse seraient davantage utilisés dans les consignes d'enregistrement que dans celles portant sur le matériel, et ce, en raison du caractère plus menaçant des premières. Inversement, il est supposé que les atténuateurs soulignant

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

la simplicité de la tâche à accomplir sont principalement le fait des consignes relatives à la manipulation du matériel. Cette hypothèse s'explique par le caractère technique du contenu de ces consignes, lequel peut rebuter certaines personnes, en particulier si elles sont peu familières avec ce genre d'appareils[9]. Comme on peut le constater au tableau 5, il semble que ces hypothèses soient confirmées et que le type de contenu joue effectivement un rôle dans le choix de l'effet visé par l'atténuation.

Tableau 5: Les formes d'atténuation selon le type de contenu

Formes d'atténuation	Type de contenu		TOTAL
	Enregistrement	Matériel	
Souplesse	86 % 12	14 % 2	**78 %** 14
Simplicité et facilité	–	100 % 4	**22 %** 4
TOTAL	**67 %** 12	**33 %** 6	**100 %** 18

Il est d'abord intéressant de remarquer que les atténuateurs sont en grande majorité (78 %) utilisés pour manifester la souplesse des requérants à l'égard du respect des consignes. De plus, sur les 14 consignes dont l'atténuateur vise à manifester de la souplesse, une nette majorité (86 %) portent sur l'enregistrement, ce qui vient confirmer notre hypothèse. C'est d'ailleurs la seule forme d'atténuation utilisée lorsqu'il est question de l'enregistrement. En contrepartie, l'atténuation relative à la simplicité de la tâche à exécuter est exclusivement réservée aux consignes portant sur la manipulation du matériel. Elle est utilisée dans 22 % des consignes atténuées. Le type de contenu influence donc non seulement la décision de recourir à des atténuateurs, mais aussi le choix de l'effet spécifique visé par l'emploi de tels éléments modaux.

---

9. Au cours de l'interaction, une des informatrices rappelle souvent la grande difficulté qu'elle éprouve généralement à manipuler les appareils électroniques; l'enquêteure a donc intérêt à insister sur la facilité des opérations à effectuer.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

3. Conclusion

Les résultats confirment que la transmission de consignes constitue un phénomène à la fois discursif et interactionnel où le requérant doit assurer la gestion d'une double contrainte. Cette gestion l'amène à déployer toute une gamme de stratégies par lesquelles il vise simultanément à être clair et efficace tout en ne portant pas atteinte à l'image de ses interlocuteurs. De façon générale, il doit également se montrer suffisamment persuasif pour inciter les destinataires à respecter les consignes qu'il donne. Dans cette perspective, l'analyse des consignes du corpus Montréal 1995 a justement permis de dégager les traces discursives du processus par lequel l'enquêteure assume la gestion de ces contraintes antagonistes en tenant compte de la nature des consignes à transmettre.

On ne saurait cependant obtenir une vision globale et complète du phénomène de la transmission de consignes à l'oral et en situation d'interaction face à face sans prendre en compte, notamment, le discours entourant ces consignes. En effet, l'analyse de la seule formulation des consignes ne constitue qu'un pan de l'étude présentée dans cet article. Une autre étude (Bergeron 2001, à paraître) a été consacrée à l'analyse des énoncés secondaires qui se subordonnent aux consignes. Les résultats ont montré que le degré de menace associé à la nature de la tâche demandée a aussi une incidence sur le recours à des énoncés secondaires. Ainsi, il est apparu que, de façon générale, plus les consignes sont compromettantes, plus elles font l'objet d'un développement élaboré et complexe qui vise principalement à les expliciter et à les justifier.

Enfin, l'analyse de la transmission de consignes vise à mettre au jour les mécanismes discursifs et interactionnels mis en œuvre lors du transfert d'un savoir ayant ultimement pour but de *faire agir* l'interlocuteur. Cette contribution à l'analyse des actes directifs constitue le point de départ d'une étude s'inscrivant plus largement dans la problématique d'une linguistique d'intervention. En effet, une meilleure compréhension de la manière dont un locuteur chargé de transmettre des consignes gère la double contrainte en fonction de la nature de la tâche demandée pourrait éventuellement permettre aux chercheurs de dépasser le stade descriptif du fonctionnement d'un tel type de communication pour proposer par exemple des stratégies

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

visant à accroître l'efficacité des communications, notamment professionnelles (par exemple, entre un pharmacien et ses clients relativement à la prise d'un médicament). De ce point de vue, le discours oral spontané constitue un objet d'étude privilégié puisqu'il permet d'accéder aux traces explicites qui témoignent du processus de construction du sens.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERGERON, A. (2001): **Transmettre des consignes à l'oral. Pour une analyse de la gestion des dimensions discursives et interactionnelles du discours instructionnel**, Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 129 p.

---------- (2001, à paraître): «La transmission orale de consignes. La nature de la tâche à exécuter comme facteur d'influence de l'organisation discursive», dans M.-J. Goulet (dir.), **Actes des XV^es Journées de linguistique**, CIRAL, Québec.

BLUM-KULKA, S., J. HOUSE & G. KASPER (1989): "Investigating cross-cultural pragmatics: An introductory overview", S. Blum-Kulka, J. House et G. Kasper (ed.), **Cross-cultural Pragmatics. Requests and Apologies**, Norwood (NJ), Ablex, pp. 1-34.

BROWN, P. & S. LEVISON (1987): **Politeness. Some Universals in Language Usage**, Cambridge, Cambridge University Press, 345 p.

ERVIN-TRIPP, S. (1976): "Is Sybil there? The structure of some American English directives", **Language in Society**, 5, 1, pp. 25-66.

GIBBS, R. W. Jr. (1985): "Situational convention and requests", J. P. Forgas (ed.), **Language and Social Situations**, New York / Berlin / Heidelberg / Tokyo, Springer-Verlag, pp. 97-110.

GOFFMAN, E., (1959): **The Presentation of Self in Everyday Life**, New York, Doubleday Anchor, 259 p.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA

---------- (1967): **Interaction Ritual. Essays on Face-to-Face Behavior,** New York, Doubleday, 270 p.

---------- (1981): **Forms of Talk**, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 335 p.

HOUSE, J. & G. KASPER (1981): "Politeness markers in English and German", F. Coulmas (ed.), **Conversational Routine. Explorations in Standardized Communication Situations and Prepatterned Speech**, Paris / New York, Mouton Publishers, The Hague, pp. 157-185.

HYLAND, K. (1998): "Persuasion and context: The pragmatics of academic metadiscourse", **Journal of Pragmatics**, 30, 4, pp. 437-455.

MAINGUENEAU, D. (1976): **Initiation aux méthodes de l'analyse du discours**, Paris, Hachette, 192 p.

THIBAULT, P. & D. VINCENT (1990): **Un corpus de français parlé**, Québec, CIRAL, 145 p.

ROULET, E., (1981): «Stratégies d'interaction, modes d'impli-citation et marqueurs illocutoires», **Cahiers de linguistique française**, 1, pp. 80-103.

VINCENT, D., M. LAFOREST & G. MARTEL (1995): «Le corpus de Montréal 1995: adaptation de la méthode d'enquête sociolinguistique pour l'analyse conversationnelle», **Dialangue**, 6, pp. 29-45.

ISSN 0226-7144
© Département de langues, linguistique et traduction
Faculté des lettres, Université Laval
Québec (Québec) CANADA